

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n° 2025.029

Nombre de
Conseillers

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf juillet, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 0
Votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2025

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, MAITREPIERRE
Aline, NOEL Patrick, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine THOMAS Corinne,
TOUZERY Jean-Pierre.

Absent avec procuration :

Objet:

Dispositif SPOT -
incubateur
commercial

Absents excusés : M. PLISSON Alain, M. JALBY Jean-Paul.

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme COQUERY Liliane

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'associer à la BGE Berry-Touraine, accompagnée de Solen Angel (couveuse d'entreprise) pour mettre en œuvre le dispositif d'incubateur commercial « Le Spot ».

L'objectif du dispositif est de dynamiser le centre bourg en proposant à des porteurs de projets de tester leurs activités dans un point de vente éphémère et partagé, avec la vocation de pouvoir y rester par la suite.
Les porteurs seront accompagnés et formés pendant le parcours grâce au dispositif.

Un appel à projet serait lancé au mois de juillet pour trouver des porteurs avec sélection des porteurs retenus fin juillet/début août. Les porteurs pourraient bénéficier de la formation sur le mois d'août et la boutique serait ouverte sur deux mois (septembre - octobre).

La boutique pourrait être ouverte à 2/3 porteurs à la fois, sur une période de 2 mois. Les porteurs pourraient s'organiser sur la tenue de la boutique, du mardi au samedi, permettant d'adapter la tenue les weekends par exemple et de partager les charges.

Une formation de deux semaines sera proposée aux porteurs en amont de l'ouverture et la communication sur l'ouverture sera assurée par la BGE.

L'accompagnement de la BGE permettrait aux porteurs de bénéficier :

- Du coaching d'experts, de la formation sur la vente, la réglementation, le merchandising
- De la mise en relation avec des réseaux locaux
- D'une communication auprès des réseaux BGE sur leur Facebook, Instagram et LinkedIn

Ce dispositif à plusieurs avantages, il permet :

- Une réflexion sur le réemploi de locaux vacants
- Une attractivité et animation commerciale renforcée
- Un test en grandeur nature de son activité commerciale, artisanale ou libérale
- Une facilitation de l'installation de commerçants
- Une mise en relation d'entrepreneurs
- Une réflexion sur des nouveaux mode de gestion et de commerce

La commune prendrait à sa charge le coût du loyer de la boutique retenue (Boutique de M. MOURLON située rue Amagat) par le versement d'une subvention de 1 000 € à la BGE. Les autres frais sont financés par BGE, Solen Angel et un appel à projet BPI.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de participer au dispositif d'incubateur commercial « Le Spot » en partenariat avec la BGE Berry-Touraine, accompagnée de Solen Angel.

ATTRIBUE une subvention de 1000 € à l'association BGE Berry-Touraine pour la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire communal au titre de l'article 65748.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 10 juillet 2025

Le Maire, Christian DELESGUES



la Secrétaire, Mme COQUERY Liliane

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Coquery', is written over a horizontal line.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 11 juillet 2025